



Temoignage divorce houleux

Par **Kendaen**, le **25/08/2022** à **08:07**

Bonjour à tous,

Dans le cadre d'un divorce houleux, mon épouse, dont je suis séparé, à fait faire des témoignages :

- 1 De personnes que je ne connais pas et que n'aie j'amaï vue
- 2 De témoignages mensongers ou déformants
- 3 de témoignages de personnes que je connais mais que j'ai plus revu depuis la séparation

Comment puis-je me défendre de ces mensonges svp ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **25/08/2022** à **10:58**

Bonjour

Le faux témoignage est sanctionné par le code pénal, mais il vaut mieux faire confiance à votre avocat.